

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 29 septembre 2017

Présents: Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, Gérard MOUGEY, Alain MICHELOT, Rodolphe MULIN, Marlène BALLAND.

Absents excusés : Stéphane BESNARD, Isabelle MONTENOISE, David BRANGET

Absents non excusés : Nadine VERNERER

Secrétaire: Marie-Christine GRENET

La séance commence à 20h10.

1. CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SYNDICALE DES PLANCHOTTES

➤ **Création de la commission**

Le préfet a pris un premier arrêté le 28 décembre 2016 pour mettre fin à l'exercice des compétences du syndicat des Planchottes, la dissolution et la liquidation du syndicat va être prononcée dans un second arrêté.

Le syndicat assurait la gestion de biens indivis entre les communes de Grosbois, Fourbanne et Séchin.

L'article L5222-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que lorsque des communes possèdent des biens ou des droits indivis, il est créé, pour leur gestion et pour la gestion des services publics qui s'y rattachent, une personne morale de droit public administrée par une commission syndicale.

Les statuts de cette commission syndicale sont présentés au conseil municipal.

Le conseil municipal demande au préfet la création de cette commission syndicale et en adopte les statuts à l'exception de l'article 10 des statuts .

Le Conseil Municipal demande à ce que les dépenses et les recettes de la commission syndicales soient réparties comme auparavant, c'est à dire 50% par tiers et 50% au prorata du nombre d'habitants.

Voix pour: 7 Voix contre: 0 Abstention: 0

➤ **composition de la commission syndicale**

Le nombre de délégués siégeant à la commission syndicale est de 2 titulaires et de 1 délégué suppléant par commune.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité:

- Alain MICHELOT titulaire,
- Marie-Christine GRENET titulaire,
- Gérard MOUGEY suppléant.

Voix pour: 7 Voix contre: 0 Abstention: 0

➤ **validation de la répartition de l'actif et du passif par le conseil municipal**

Le comité du syndicat des Planchottes, réuni le 22/08/2017, a validé une nouvelle répartition de l'actif et du passif du syndicat, qui annule celle retenue lors de sa réunion du 31 janvier 2017. Cette répartition est la suivante:

L'actif et le passif du syndicat ainsi que le solde de trésorerie seront transférés à la commission syndicale.

Le conseil municipal accepte cette répartition.

Voix pour: 7 Voix contre: 0 Abstention: 0

➤ **Extension cimetière**

Lors de la réunion du 27/06/2017 avec les membres du SIVU , le maire de GROSBOIS, Mr CUENOT avait proposé d'étendre le cimetière en achetant un terrain de 10 ares pour 4500 € sans les frais de notaire.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal refuse l'extension du cimetière sur cette parcelle.

Voix pour: 7 Voix contre: 0 Abstention: 0

2. NOMINATION D'UN REFERENT AMBROISIE

Dans le cadre de l'exercice de la compétence environnement, la Communauté de Communes Doubs Baumoises demande la nomination d'un référent Ambroisie par commune.

Ce référent a pour mission de localiser la présence de la plante, de rencontrer le propriétaire et/ou les occupants concernés pour les inciter à prendre des mesures appropriées.

Le référent de la commune nommé est Alain MICHELOT.

3. SUIVI DES PROJETS COMMUNAUX

➤ **Aménagement place de l'abri mémoire**

La parcelle AB 95 est devenue propriété de la commune de Fourbanne.

La commission continue l'étude du projet de l'aménagement de la place autour de l'abri mémoire.

4. AFFOUAGE 2017/2018

Le Maire demande au conseil municipal de reporter ce point à la prochaine réunion.

5. DEMANDE DE LA FAMILLE LAURENT

La famille LAURENT souhaite acquérir la parcelle AB 81 pour un terrain d'aisance.

Le conseil municipal est favorable pour une vente au prix de 15€ le m2 en sachant que la municipalité mettra en place le bornage en cas d'accord.

6. DIVERS

Le chemin de Sechin a été refait par l'entreprise BONNEFOY. La municipalité a pu par la même occasion refaire l'entretien du chemin de la Chaille et l'entretien de la rue du Tunnel.

La séance est levée à 23h00.

Le MAIRE de FOURBANNE
Laëtitia JOURNOT